

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

***Salle polyvalente - 19 H***

Convocation du 24 JUIN 2022

**PRESENTS** : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL , Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Antoine DIVARD , Tanguy ROQUIER, Anne-Sophie ROUXEL, Werner BUKENBERGS, Jocelyne ROBILLARD,

**ABSENTE excusée** : Sylvie GIRAUD (pouvoir donné à Werner BUKENBERGS)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique LEFORESTIER

Signature des registres des délibérations : séance du 13/05/2022 (pas de remarques de l'assemblée).

-----

Le Maire déclare la séance ouverte à 19 h05.

Il donne la parole à Christelle FOURRAGE. Elle présente son projet de café atelier (créateurs, atelier, boutique, café)

Volet handicap, lien social,

Statut SCIC (sté coopérative d'intérêt collectif), nom : la Ruche des créateurs, besoin en surface d'environ 200 m2. Actuellement, elle recherche le lieu, le bâtiment, elle a contacté le propriétaire de l'ancienne crêperie de Guenroc, elle attend une réponse.

*Conditions de location de la salle des fêtes aux associations guenrocoises (2022-06-01)*

Tanguy ROQUIER expose :

1 - association qui demande un accès à la salle ponctuellement pour activité du genre « théâtre » ouvert au public,

2- association qui demande l'accès à la salle pour des activités régulières.

Cas 1 : le conseil municipal accorde la location pour prêt de la salle un maximum de 4 fois par an et uniquement pour présentation d'un spectacle ouvert au public (avis favorable, 1 abstention) .

Nouveauté dans le règlement de location de la salle : désormais caution avec pièce d'identité remis au moment de la location. Pour le paiement, un titre de recettes correspondant à la somme due sera émis en mairie et transmis au trésor public, le locataire effectuera son règlement auprès du trésor public.

Information à faire passer dans la gazette de juillet.

Toute association devra désormais fournir chaque année une attestation d'assurance responsabilité civile pour pouvoir occuper la salle.

Accès salle par association pour occupation régulière (cas 2) déjà prévu dans les tarifs de location.

*Lieu tenue des réunions du conseil municipal (2022-06-02)*

Pas de changement par rapport à la délibération du 15/10/2021. Les réunions sont maintenues à la salle des fêtes et la date sera décalée si la salle est louée.

*Désignation d'un membre titulaire appelé à siéger au SIRS de Guenroc/St Maden (suite démission)*  
*(2022-06-03)*

Suite à la démission d'Emilie PRALONG, le conseil municipal désigne Philippe HEURLIN en qualité de membre titulaire appelé à siéger au SIRS de Guenroc/St Maden, Tanguy ROQUIER reste suppléant.

Projet d'acquisition d'un bien immobilier vacant et sans maître (parcelle section B225) (2022-06-04)

Le Maire rappelle l'opération concernant la voie de la « Ville Auray » et la problématique de la parcelle section B 225 (emprise foncière pour la future voirie) dont le dernier propriétaire connu est décédé en 1915. Le Maire donne lecture de la procédure en matière d'acquisition d'un bien vacant et sans maître.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à lancer la procédure permettant d'acquérir la parcelle susvisée. Néanmoins, il sera pris contact avec Mr HAMON Guillaume, juriste du CDG 22, pour connaître la procédure à mettre en œuvre.

Tondeuse, proposition d'achat mutualisé entre les communes de Saint-Maden et Guenroc (2022-06-05)

Le Maire informe le conseil que la commune de Saint Maden a délibéré, l'équipement sera acquis quel que soit la décision de Guenroc.

Après vote (avis favorable : 9 voix, 1 abstention) le conseil municipal valide l'acquisition mutualisée de la tondeuse.

A noter qu'il conviendra, à l'avenir, de proposer une rencontre et un échange entre les communes pour discuter de ce genre d'achat afin que toutes les parties participent au choix.

Eglise : rejointoiement solin et vitraux côté ouest (2022-06-06)

Le conseil municipal donne son accord pour une demande de devis, la commission travaux analysera et validera. L'assemblée autorise le Maire à, ensuite, engager les travaux.

Décision modificative budgétaire (sur opérations d'ordre à la demande du trésor public) (2022-06-07)

Le montant de la modification budgétaire s'élève à 168.98 € : régularisation sur de très vieilles opérations (2006 à 2013) pour des recouvrements de créances que le trésor public n'a pas réussi à encaisser.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée.

Changement de nomenclature comptable au 01/01/2024 : passage de la M14 à la M57 (2022-06-08)

Le Maire présente l'information transmise par le trésor public relative au changement de nomenclature comptable au 01/01/2024 : passage de la M14 à la M57).

L'inspectrice de finances de Broons invite les communes à opérer le changement dès l'exercice budgétaire 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le changement de nomenclature comptable dès 2023 (commune et CCAS).

Désignation d'un référent à la sécurité routière (2022-06-09)

Le conseil municipal, suite à sa proposition, désigne Roger COSTARD, Maire, en qualité de référent à la sécurité routière.

Réforme des règles de publicité des actes (délibérations, décisions, arrêtés) en vigueur au 01/07/22 (2022-06-10)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le maintien de la publicité des actes par affichage.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Démission d'un conseiller municipal :

Le Maire donne lecture de la lettre de Werner BUKENBERGS démissionnaire de son mandat de conseiller municipal à compter de la réception du courrier ;

Contrat de Territoire (politique publique du Département des Côtes d'Armor) :

Enveloppe de crédit attribuée à Guenroc : 30 669 € (2022/207) ;

Eglise : devis Dendrotech

A la suite de courriers envoyés à MM Le BRIS, RAULET et à l'entreprise Dendrotech cette dernière a répondu. Demande d'un devis pour réaliser une trappe.

Autre courrier envoyé à Monsieur le Maire de Lamballe pour obtenir des informations sur l'actuelle rénovation d'une église.

Discussion autour de la pertinence de la communication effectuée par Guenroc'Eglise et l'information du conseil municipal.

Proposition de Tanguy ROQUIER : proposer la candidature de la commune au jeu des 1 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

Pont de Beaumont :

Viste annuelle 2021 réalisée par l'APAVE dans le cadre du *Programme National Pont*, quid des quelques travaux préconisés.

Roger COSTARD prend contact avec la Maire de Guitté : il faut que la situation du pont soit analysée et la vérification de la sécurité effectuée. L'étude qui devait être faite ne semble pas l'avoir été.

Soirée musique bretonne prévue le 19 novembre 2022 à la salle des fêtes ;

City Park : les travaux de pose du sol synthétique sont terminés.

Les affichages sécurité sont commandés et attendus, la poubelle est commandée ;

Façade mairie : l'enseigne « MAIRIE » va être repeinte en couleur noire (demander conseil à Joseph TEXIER sur la peinture adéquate) ;

Boîtes aux lettres mairie commandées ;

AG Mission Locale : pas de vote possible car pas de quorum ;

Missions « argent de poche » : planification ;

Arrosage fleurs : planification.

Prochain conseil municipal : 09 septembre 2022 (19 H).

Clôture de la séance à 22 h 25,

Le Maire,

la secrétaire de séance,

  


